

L'assurance de la responsabilité civile exploitation, professionnelle et de la protection juridique des géomètres-experts membres de l'Union Belge des Géomètres-Experts (UBG)

**Congrès National Annuel de l'UBG-ANGE,
Wépion, le 20 mai 2010
Valérie Kriescher & Vincent Bloemen**

Plan de l'exposé

- **Un courtier à votre service : Assurances GERARDY SPRL**
- **Pourquoi une police collective proposée par l'UBGE ?**
- **Quelle couverture vous est proposée ?**
- **Montants garantis = ?**
- **Etendue territoriale & Etendue dans le temps**
- **Comment se calcule la prime & Options de couverture (franchises)**
- **Conclusion**

Un courtier à votre service : Assurances GERARDY SPRL

Votre correspondant :
Monsieur Vincent Bloemen



Assurances L. Gerardy

Rue de la Station, 45 • B-4880 Aubel

T. 087/68 01 68 • F. 087/68 68 04

E-mail : gerardy@portima.be • Url : www.gerardy.be

Pourquoi une police collective proposée par l'UBGE ?

- **Avantages :**
 - **mutualisation du risque**
 - **compétitivité de la couverture d'assurance**
 - **mise en place d'une politique de prévention**
 - **choix des experts et échange des expériences**

Quelle couverture vous est proposée ?

- **Responsabilité civile exploitation**

Couverture des responsabilités encourues à l'occasion des activités du géomètre, que ce soit dans ses locaux ou aux abords, au cours de prestations extérieures, chez un client, au cours d'un chantier, etc...

- **Responsabilité civile Professionnelle**

Couverture des conséquences des prestations intellectuelles (calculs erronés, conseils inadaptés, etc...)

- **Protection juridique**

- - défense pénale
- - recours civil
- - cautionnement

Montants garantis = ?

- **Responsabilité civile - Garanties principales :**

RC professionnelle :

1.500.000 €/ sinistre et 3.000.000 €/ an, TDC

RC exploitation :

5.000.000 €/ sinistre, DC, DM et DIC confondus

- **Responsabilité civile – Extensions de couverture & sous-limites**

→ biens confiés : 250.000 € / sinistre

→ frais de reconstitution de dossiers, actes & plans : 250.000 € / sinistre

→ Incendie, feu, explosion, fumée & eau : 500.000 € / sinistre

→ Atteintes à l'environnement : 1.250.000 € / sinistre

→ Troubles de voisinage : 1.250.000 € / sinistre

Montants garantis = ?

- **Protection juridique :**

Défense pénale : 25.000 € sinistre

Recours civil : 25.000 € sinistre

Cautionnement : 25.000 € sinistre

Etendue territoriale & Etendue dans le temps

- **Etendue territoriale**
 - L'assurance est valable pour les sinistres résultant de travaux exécutés ou de prestations délivrées en Belgique
- **Etendue dans le temps**
 - Demande en réparation introduite pendant la période de validité du contrat pour des dommages survenus pendant cette période
 - Antériorité : reprise du passé inconnu
 - Postériorité : couverture de toute la postériorité (jusqu'à la prescription civile) moyennant paiement d'une surprime

Comment se calcule la prime & Options de couverture (franchises)

- **Option 1 (franchise « RC professionnelle » de 1.250 EUR par sinistre) :**
 - 0,8% des honoraires perçus par le géomètre-expert pour toutes les activités relevant de l'exercice légal de la profession de géomètre, mais à l'exception des activités d'aménagement du territoire (dont les travaux d'implantation, les études d'égouts et les voiries) ;
 - 2% des honoraires perçus par le géomètre-expert pour les activités liées à l'aménagement du territoire (travaux d'implantation, les études d'égouts et les voiries).
- **Option 2 (franchise « RC professionnelle » de 5.000 EUR par sinistre) :**
 - 0,68% des honoraires perçus par le géomètre-expert pour toutes les activités relevant de l'exercice légal de la profession de géomètre, mais à l'exception des activités d'aménagement du territoire (dont les travaux d'implantation, les études d'égouts et les voiries) ;
 - 1,7% des honoraires perçus par le géomètre-expert pour les activités liées à l'aménagement du territoire (travaux d'implantation, les études d'égouts et les voiries).

La prime provisoire minimum par géomètre-expert s'élève à 250 EUR hors impôts

Conclusion

Les conditions générales (FR/NL) et les formulaires d'adhésion (FR/NL) sont à votre disposition...

Merci pour votre attention !